

Enquête relative à l'instruction dans la famille Année scolaire 2019-2020

Afin de pouvoir disposer d'informations actualisées sur les enfants qui font l'objet d'une instruction dans la famille, une enquête nationale a été réalisée par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) auprès des 101 directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour l'année scolaire 2019-2020.

1) Effectifs de l'année scolaire 2019-2020

48 008 enfants sont instruits dans la famille pour l'année scolaire 2019-2020.

Sur cette population de 48 008 enfants instruits dans la famille :

- 16 684 enfants sont inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED) en classe à inscription réglementée.
- 31 324 enfants sont instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED.

Sur les 31 324 enfants instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED en 2019-2020, les DSDEN ont déclaré 4 673 enfants inscrits dans un organisme d'enseignement à distance (OED) ou au CNED en classe à inscription libre et 26 651 enfants sans inscription déclarée dans un OED.

➤ Répartition par tranche d'âge

Sur cette population de 48 008 enfants instruits dans la famille :

- 11 081 enfants se situent dans la tranche d'âge 3-5 ans ;
- 13 658 enfants se situent dans la tranche d'âge 6-10 ans ;
- 23 269 enfants se situent dans la tranche d'âge 11-16 ans.

Parmi les 16 684 enfants inscrits au CNED en classe à inscription réglementée :

- 124 enfants se situent dans la tranche d'âge 3-5 ans ;
- 1 414 enfants se situent dans la tranche d'âge 6-10 ans ;
- 15 146 enfants se situent dans la tranche d'âge 11-16 ans.

Parmi les 31 324 enfants instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED :

- 10 957 enfants se situent dans la tranche d'âge 3-5 ans ;
- 12 244 enfants se situent dans la tranche d'âge 6-10 ans ;
- 8 123 enfants se situent dans la tranche d'âge 11-16 ans.

➤ Répartition par sexe et par tranche d'âge

48 008 enfants sont instruits dans la famille :

- 23 598 enfants sont de sexe féminin ;
- 24 410 enfants sont de sexe masculin.

Parmi les 16 684 enfants inscrits au CNED en classe à inscription réglementée :

- 8 405 enfants sont de sexe féminin ;
- 8 279 enfants sont de sexe masculin.

Parmi les 31 324 enfants instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED :

- 15 193 enfants sont de sexe féminin ;
- 16 131 enfants sont de sexe masculin.

• Tranche d'âge 3-5 ans

Sexe	Total Tranche d'âge 3-5 ans	dont CNED en classe à inscription réglementée Tranche d'âge 3-5 ans	dont hors CNED en classe à inscription réglementée Tranche d'âge 3-5 ans
Filles	5 490	62	5 428
Garçons	5 591	62	5 529
Total général	11 081	124	10 957

• Tranche d'âge 6-10 ans

Sexe	Total Tranche d'âge 6-10 ans	dont CNED en classe à inscription réglementée Tranche d'âge 6-10 ans	dont hors CNED en classe à inscription réglementée Tranche d'âge 6-10 ans
Filles	6 472	643	5 829
Garçons	7 186	771	6 415
Total général	13 658	1 414	12 244

• Tranche d'âge 11-16 ans

Sexe	Total Tranche d'âge 11-16 ans	dont CNED en classe à inscription réglementée Tranche d'âge 11-16 ans	dont hors CNED en classe à inscription réglementée Tranche d'âge 11-16 ans
Filles	11 636	7 700	3 936
Garçons	11 633	7 446	4 187
Total général	23 269	15 146	8 123

2) Les motivations des familles

➤ **Motifs pour lesquels le DASEN a donné un avis favorable pour une inscription réglementée au CNED**

Pour les enfants inscrits au CNED en classe à inscription réglementée, le motif de l'inscription le plus fréquemment cité est l'itinérance des parents en France (60,5 % des enfants). Viennent ensuite les soins médicaux en famille (26,9 % des enfants), les cursus particuliers tels que les activités artistiques ou sportives (6,8 % des enfants), les situations de handicap dans le cadre du parcours de scolarisation défini à l'article L. 112-2 du code de l'éducation (1,9 % des enfants) et l'éloignement géographique d'un établissement scolaire bien que résidant en France (0,8 % des enfants).

L'enquête permet d'établir que, pour 3,1 % des enfants, le DASEN accorde le CNED en classe à inscription réglementée pour d'autres motifs que ceux mentionnés ci-dessus. Les autres motifs (non proposés dans le questionnaire) les plus souvent relevés par les DSDEN sont, dans l'ordre décroissant, les déplacements professionnels ou pour convenance personnelle en France et à l'étranger, la précocité de l'enfant et les exclusions suite à un conseil de discipline. Viennent ensuite les raisons médicales, le harcèlement scolaire et l'impossibilité d'être scolarisé dans son collège de secteur ou d'obtenir la satisfaction de ses vœux dans Affelnet. La phobie scolaire est également évoquée ainsi que l'inadaptation au système scolaire, le choix des familles pour convenances personnelles, les situations sociales particulières, le décrochage scolaire, la situation d'un jeune en centre éducatif et professionnel.

➤ **Raisons alléguées par les personnes responsables pour les enfants instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED**

L'enquête ne permet pas de tirer de conclusions précises quant aux raisons alléguées par les personnes responsables pour dispenser une instruction dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED à leur enfant. En effet, pour 79,2 % des enfants, les DSDEN n'ont pas connaissance des raisons personnelles qui ont conduit les personnes responsables de l'enfant à choisir l'instruction dans la famille comme mode d'instruction.

Pour les autres enfants (20,8 %) :

- Parmi les raisons proposées par le questionnaire, les raisons les plus fréquemment mentionnées sont l'inadaptation de l'enfant au système scolaire (5,9 %). Viennent ensuite les problèmes de santé (2,9 %), l'itinérance des parents en France (2,1 %) et la phobie scolaire (1,8 %). Parmi les raisons proposées par le questionnaire, les raisons les plus fréquemment mentionnées sont l'inadaptation de l'enfant au système scolaire (4,4 %). Viennent ensuite les problèmes de santé ou les situations de handicap (2 %), l'itinérance des parents en France (1,7 %). La phobie scolaire (0,7 %), les motifs religieux (0,6 %), l'éloignement géographique d'un établissement scolaire (0,4 %) et les cursus particuliers (0,3 %) sont également évoqués.
- Pour 10,6 % des enfants, d'autres motifs que ceux cités ci-dessus (non proposés dans le questionnaire) ont été mentionnés. Les motifs les plus souvent communiqués par les départements sont, dans l'ordre décroissant, les déplacements en France ou à l'étranger en cours d'année, la volonté familiale (choix pédagogiques, respect des rythmes de l'enfant, poursuite de l'instruction dans la famille par la fratrie, facilité de vie familiale), le climat scolaire (insécurité et harcèlement). Viennent ensuite les différends avec l'institution scolaire et le corps enseignant, la situation sanitaire, les difficultés à s'adapter à l'école et la fermeture d'un établissement d'enseignement privé hors contrat. Sont également évoqués la précocité ou le retard de l'enfant, la mauvaise expérience scolaire d'un membre de la famille (d'où le choix de ne pas scolariser un enfant) ainsi qu'un déménagement.

3) Les modalités et les résultats du contrôle des enfants instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED

- Nombre de premiers contrôles pédagogiques des enfants instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED

Nombre d'enfants instruits dans la famille hors CNED réglementé	31 324
Dont nombre d'enfants contrôlés	11 957
Dont nombre d'enfants non contrôlés	19 367

- Suites réservées aux premiers contrôles dont les résultats ont été jugés insuffisants

Nombre de premiers contrôles aux résultats insuffisants ayant donné lieu à un second contrôle

Nombre de premiers contrôles	11 957
Dont nombre de premiers contrôles dont les résultats ont été jugés insuffisants	955
• Dont nombre de seconds contrôles	204
• Dont nombre de seconds contrôles non effectués	751

- Raisons pour lesquelles le second contrôle n'a pu avoir lieu

La raison la plus fréquemment invoquée et non proposée par le questionnaire pour expliquer pourquoi le second contrôle n'a pu avoir lieu est la crise sanitaire et le confinement (77,1 %).

Parmi les raisons proposées par le questionnaire pour expliquer pourquoi le second contrôle n'a pu avoir lieu, la raison la plus fréquemment invoquée est un 1^{er} contrôle effectué trop tardivement dans l'année scolaire (4,2 %).

Sont également évoqués la scolarisation spontanée dans une école ou un établissement à la demande des familles (3,7 %), un déménagement ou un départ à l'étranger (2 %) et le fait que l'enfant ait atteint les 16 ans révolus (2,5 %).

Pour 87,6 % des enfants, d'autres motifs (non proposés dans le questionnaire) ont été mentionnés : crise sanitaire et confinement, absence d'organisation du second contrôle, absences injustifiées, déplacements (gens du voyage et forains), déménagement de la famille sans laisser d'adresse, motif médical.

Pour 3,1 % des enfants, la raison n'a pas été communiquée par les DSDEN.

➤ **Suites réservées aux seconds contrôles dont les résultats ont été jugés insuffisants**

Nombre de seconds contrôles	204
Dont nombre de seconds contrôles satisfaisants	109
Dont nombre de seconds contrôles dont les résultats ont été jugés insuffisants	95

52 seconds contrôles dont les résultats ont été jugés insuffisants ont abouti à une mise en demeure de scolarisation.

➤ **Suites réservées aux misés en demeure de scolarisation après un second contrôle dont les résultats ont été jugés insuffisants**

31 mises en demeure de scolarisation ont été suivies d'effet.

21 mises en demeure de scolarisation n'ont pas été satisfaites. Les raisons présentées par les DSDEN pour expliquer le non-respect de la mise en demeure de scolarisation sont essentiellement le refus de la famille de scolariser l'enfant (19 enfants), la crise sanitaire (1 enfant), et un recours administratif d'une famille à l'encontre de la mise en demeure de scolarisation (1 enfant).

19 mises en demeure de scolarisation non satisfaites ont donné lieu à une saisine du Procureur de la République.

2 mises en demeure de scolarisation non satisfaites ont donné lieu à une autre suite : inscription pour un enfant au CNED en classe à inscription réglementé au titre de l'année 2020-2021, attente des résultats d'un nouveau contrôle pour deux autres enfants.

